



Question sur les droits du travail

Par **ptibou69**, le **12/12/2012 à 13:07**

Bonjour,

Je viens à vous car je me fait harceler au travail. Je suis actuellement étudiante en BTS et j'ai signé un CDI de 15h00 par semaine pour payer mes études. Sauf que sa se passe pas aussi bien que je l'aurais espéré, mon chef me fait pas travailler 15h00 par semaine mes 25h00 par semaine puis-je refuser? je travail dans un magasin et durant toutes les vacances scolaire, je suis à 40h00 par semaine et je ne fait que des fermetures (si j'ai 4 semaines de vacances, je fait 4 semaines de fermeture). A t-il le droit ? ensuite il me demande de venir quand je dois aller en cours alors j'ai refusé et je me fait sans cesse insulter de tous les noms. J'ai un stage de 2 mois à effectuer pour valider ma première année et il m'interdit d'y aller mais je ne compte pas l'écouter. Peut-il me licencier? Je ne sais plus quoi faire, j'ai besoin de votre aide.

Merci pour vos réponse et bonne journée.

Par **P.M.**, le **12/12/2012 à 13:15**

Bonjour,

En tout cas l'employeur ne peut pas porter un temps partiel à hauteur d'un temps plein et il ne peut pas vous faire effectuer des heures complémentaires pour plus de 10 % de l'horaires initial, limite portée à un tiers par Accord collectif et mention au contrat de travail, sachant que dans dans ce cas elles sont majorées de 25 % entre ces deux limites...